



DIRECTION DE CABINET

DIRECTION DES RESSOURCES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

Bangui, le 12 OCT 2022

N° 353 /MSP/DIR.CAB/DR/SRHF.22

ARRETE

MODIFIANT ET COMPLETANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRETE N° 326/MSP/DIRCAB/DR/SRHF 22
PORTANT AFFECTATION DES MEDECINS CONTRACTUELS DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA
POPULATION

LE MINISTRE CHARGE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

ARRETE

VISAS

- Vu La Constitution du 30 mars 2016 ;
- Vu La Loi 09.004 DU 20 Janvier 2000, instituant le Code de Travail de la République Centrafricaine ;
- Vu Le Décret N°16.218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
- Vu Le Décret N° 22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 22.041 du 09 février 2022, portant confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 18.217 du 17 août 2018, portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé et de la Population et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu L'Arrêté N° 004/MFPTEFP/CIRCAB/DERE/SER, du 24 septembre 1991, déterminant les conditions de Travail et fixant les classifications et les salaires de base des travailleurs en l'absence des Conventions Collectives.



SN° 353
11/10/22

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DE CABINET

ARRETE

Article 1^{er} : Les Dispositions de l'Arrêté n° 326/MSP/DIRCAB/DR/SRHF du 06 octobre 2022, portant affectation des Médecins Contractuels du Ministère de la Santé et de la Population, recrutés sur Fonds GAVI- RSS2, sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

Région Sanitaire N°2

District Sanitaire de Gamboula

Centre de Santé de SOSSO-NANKOMBO

Au lieu de :

Dr WOWI SALAM Serge, Médecin,

Fonction : Médecin-chef ;

LIRE ;

District Sanitaire de Gamboula

Centre de Santé de SOSSO-NAKOMBO

Dr YASSOMBE Mervin Yannick, Médecin,

Fonction : Médecin-Chef ;

Centre de Santé de DEDE-MOKOUBA

Dr MBEDANE Ruben Syntiche Lesly Alexandry, Médecin,

Fonction : Médecin-chef ;



Région Sanitaire N°3

District Sanitaire de Ngaoundaye

Hôpital de District

Dr NAMKOÏSSE MBAKOP Constant Cyprien, Médecin, en complément d'effectif.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent Arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.



Dr Pierre SOMSE

Ampliations

DIRCAB.....01
DRS 2,3/DR..... 03
SRHF/INT..... 05
CHRONO/ARCH..... 02